



**PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Pôle Environnement
Affaire suivie par : Xavier SINNA
Tél. : 05.49.08.69.58
Adresse mail : xavier.sinna@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 02 NOV. 2021

Prise d'acte n° E213

Monsieur,

Par transmission du 12 avril 2021, vous m'avez adressé un dossier relatif à un projet de constructions de bâtiments sur le site de l'élevage porcin que vous exploitez au lieu dit « La Basse Trappe » à MAULEON (79700).

Cet établissement bénéficie de l'arrêté préfectoral d'enregistrement N° E93 du 13 juin 2018 pour une exploitation d'un élevage de 4030 animaux-équivalents porcs.

De l'analyse de votre dossier, il apparaît que le projet a pour but d'améliorer le fonctionnement du site d'élevage par la création :

- d'un bâtiment post sevrage ;
- de locaux techniques ;
- d'un couloir de liaison ;
- d'un magasin de stockage de pièces détachées ;
- d'une aire de chargement des porcelets.

Ces créations se situent au sein même du site de l'élevage.

La construction du bâtiment de post sevrage n'entraînera aucune hausse des effectifs, ni de hausse de production d'effluent et de modification de plan d'épandage. Celui-ci servira de desserrement des porcs afin d'améliorer le bien-être animal et un bon état sanitaire.

En vue de faciliter les départs de porcelets, vous construisez un local d'embarquement des porcelets. Par ailleurs, un couloir de liaison couvert sera mis en place ainsi qu'un local technique abritant des douches et des toilettes pour le personnel et un magasin de stockage de pièces détachées.

Des panneaux solaires seront installés sur la toiture du local de post sevrage et du local technique. Les onduleurs de l'installation seront installés à l'extérieur des bâtiments afin de maîtriser le risque incendie.

Les eaux usées des douches et vestiaires seront dirigées dans le système d'assainissement autonome déjà existant.

Aussi, au vu de ces éléments, ce projet n'entraîne pas d'incidence supplémentaire au regard d'enjeux environnementaux et humains.

SCEA LE SAPIN
La Basse Trappe
RORTHAIS
79700 MAULEON

... / ...

Je prends donc acte, conformément à l'article R.512-46-23 du code de l'environnement, de vos demandes qui ne modifient pas de façon substantielle votre dossier initial.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,



Xavier MAROTEL